

Compte rendu de la CAPD

mardi 19 décembre 2017

Une minute de silence a été respectée après avoir évoqué la dramatique actualité de l'accident de Millas.

Le SNUipp-FSU66 commence la séance par une **déclaration liminaire** que vous pourrez retrouver sur notre site internet.

En réponse à cette déclaration, le DASEN indique que la dotation départementale en postes devrait être connue début janvier.

Il souhaite ne pas dégrader les taux d'encadrement, maintenir le taux de remplaçants, préserver le dispositif + de maîtres que de classes et obtenir la création d'un poste en UPE2A.

Il précise qu'à la rentrée 2018, le dédoublement des CE1 se fera en REP+ et que les CP seront dédoublés en REP.

Le DASEN a précisé que la redéfinition des zones REP/ REP+ se fera en 2019.

Décharges de direction : le DASEN s'accorde à dire qu'il faut abonder les décharges de direction pour répondre à notre demande d'allègement des tâches des directeurs. Cependant, sans connaître les futures dotations, il ne peut s'engager davantage sur ce dossier.

Il tient beaucoup à l'ouverture de classes SEGPA dans les collèges.

Promotions:

Cette CAPD a pour but principal d'entériner les promotions (changements d'échelons) des PE classe normale du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

La plupart des collègues ont eu un avancement automatique. Seuls certains collègues du 6ème et 8ème, sous condition de dates, ont pu être promouvables dans le but d'obtenir un avancement anticipé d'1 an. Le classement s'est fait au barème (AGS + note)

- au 6ème échelon, nous avons 67 promouvables, et 20 collègues promus avec accélérateur.
- au 8ème échelon, nous avons 131 promouvables dont 39 collègues promus avec accélérateur.

Le SNUipp-FSU66 est intervenu pour aborder la possibilité d'application d'un respect du ratio hommes/femmes identique entre les promouvables et les promus. Si la circulaire aborde la problématique sans imposer son application, la circulaire "classe exceptionnelle" appliquée dans 2 mois sera beaucoup plus incitative. Dans l'attente de consignes du ministère, l'Administration préfère en rester au calcul classique sans le moduler dans le sens d'un plus grand respect des équilibres hommes/femmes dans ces promotions.

Pour information, les équilibres hommes/femmes sur ces promotions sont les suivants :

- 6ème échelon: hommes 10,45% femmes 19,4% sur les 30% de promus
hommes 20% femmes 79% sur les promouvables (100%)

- 8ème échelon: hommes 7% femmes 22% sur les 30% de promus
hommes 18,32% femmes 81% sur les promouvables (100%)

Poste UEE autisme de Toulouges

Ce poste ouvert en novembre dernier est occupé par une enseignante maîtresse E qui n'a pas été remplacée dans son RASED.

Le SNUipp-FSU 66 a demandé un appel à candidature en janvier pour remplacer ce poste de maître E en cours d'année scolaire.

ASA Avantage Spécifique d'Ancienneté:

L'avantage spécifique d'ancienneté intervient exclusivement au titre de l'avancement d'échelon auquel ont droit les fonctionnaires de l'État lorsqu'ils exercent leurs fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles. Le SNUipp-FSU66 est intervenu pour demander que la liste des collègues concernés par

ces ASA ne soit pas limitée aux postes d'enseignants du primaire en collège, mais aussi sur toutes les écoles en Education Prioritaire et relevant de la Politique de la Ville, comme cela se fait dans la grande majorité des départements. Nous demandons donc qu'une demande officielle en ce sens remonte au ministère.

Gestion des AVS (évaluation)

De nombreux collègues nous ont signalé les difficultés qu'ils rencontrent pour le suivi et l'évaluation des AVS.

Non formés à l'encadrement de ces personnels, pas toujours volontaires pour être tuteurs, ils doivent procéder à l'évaluation des AVS intervenant dans leur classe, évaluation qui permettra ou non le renouvellement de leur contrat.

Nous avons demandé que ces AVS puissent être accompagnés et évalués par un personnel extérieur à l'équipe de l'école.

La DSDEN s'est engagée à mettre en place un protocole de suivi avec le service des AVS et à étudier la mise en place d'un module d'accompagnement de formation.

DOF

Le SNUipp-FSU66 a été interpellé au sujet de ce dispositif de formation. Si l'intérêt pédagogique et son originalité ne sont pas remis en cause, son organisation (présence d'un ou plusieurs "accompagnateurs", conseiller pédagogique ou autre, ce qui n'était pas prévu au départ) et son caractère souvent obligatoire posent problème. Ressenti comme une fausse inspection masquée, certains collègues non volontaires au départ se voient obligés d'y participer et devant l'abondance accrue des animations pédagogiques obligatoires, ils n'ont plus la possibilité de s'inscrire à d'autres animations qui les intéresseraient.

Le SNUipp-FSU66 a demandé que l'inscription au DOF se fasse exclusivement sur la base du volontariat comme ça avait été annoncé à l'origine. M. le DASEN a rappelé que la participation des enseignants repose sur le volontariat.

Emploi du temps des PES

Il y a de nombreux problèmes liés aux jours de classe des PES : pour rappel, ils sont en classe les mardis et jeudis et à l'ESPE les lundis et vendredis.

Le turn over systématique des enseignants dans les classes, les difficultés pour les PES à se projeter dans leur organisation, les effets négatifs sur les élèves (...) font que nous réitérons notre demande de changement d'organisation.

Pour le SNUipp-FSU il est urgent de repenser ce dispositif et regrouper les interventions en classe sur 2 journées successives comme cela se fait dans une grande majorité des départements.

La réponse de la DSDEN est que ce changement d'organisation n'est pas possible pour les formateurs de l'ESPE.

Classe exceptionnelle

Au vu des nombreux bugs rencontrés lors de l'inscription via i-prof, nous demandons que les collègues puissent accompagner leur demande d'un dossier papier.

L'administration accepte notre demande mais les collègues devront quand même s'inscrire via i-prof.

Des précisions concernant l'organisation des opérations ont été demandées :

Quotas pour le département ? par circonscription ? Communication des avis des IEN sur i-prof ? Quand ?

Ces questions sont encore à l'étude et des informations seront apportées fin janvier prochain.

Directeurs sans décharge

Le calendrier établi en début d'année précisant quels jours de la période les directeurs sans décharge auraient un remplaçant, n'est pas respecté du jour pour le lendemain, ce qui génère des problèmes d'organisation lors d'équipes éducatives programmées à l'avance, par exemple.

La réponse de l'Administration est que le calendrier était respecté mais qu'il pouvait y avoir des changements de dernière minute à la marge. Ce à quoi nous avons rajouté que ces modifications avaient des conséquences importantes dans le vie d'une école.